



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire  
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

**LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 A 19H00**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 juillet 2025
- 3) Présentation de la seconde phase de la procédure de classement de Haute-Bonne en site patrimonial remarquable : présentation de la procédure d'urbanisme à venir et du projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) – **Présentation sans vote**
- 4) Modification simplifiée n°2 du PLU – Délibération actant la décision de l'autorité environnementale de ne pas procéder à une étude au cas par cas
- 5) Modification simplifiée n°2 du PLU – Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Bonne
- 6) Accord sur le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) portant sur les 12 communes d'Annemasse Agglo
- 7) Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) conclue entre la caisse d'allocations familiales (CAF), Annemasse Agglo et ses communes membres – Période 2025-2029
- 8) Projet de requalification et de sécurisation de la RD903 entre le carrefour des chasseurs et l'A40 – Demande d'avis de la Préfecture de la Haute-Savoie dans le cadre de la procédure de concertation
- 9) Admission en non-valeur de certaines créances
- 10) Création d'emplois permanents
- 11) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 12) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 13) Informations et questions diverses

A Bonne, le 4 septembre 2025

Le Maire,  
Yves CHEMINAL

